

Règlement de la loterie « Le Jeu qui déménage ! »

Quelle est la durée du jeu ?

Bouygues Telecom, Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est 37-39 rue Boissière 75016 Paris organise un jeu sans obligation d'achat dit « Le Jeu qui déménage ! » du 17/07/2023 au 20/08/2023.

Qui peut participer ?

Le jeu est sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs de Bouygues Telecom et leurs familles.

Comment participer ?

Pour participer au jeu, vous devez :

- Vous rendre sur la page internet dédiée au jeu et accessible au lien suivant (<https://www.bouyguetelecom.fr/jeu-concours>), entre le 17/07/2023 au 20/08/2023 via smartphone, tablette ou ordinateur personnel(le),
- Remplir votre email, votre numéro de téléphone, nom et prénom, cliquer sur « je valide » et autoriser l'accès à la caméra dorsale de votre téléphone pour jouer
- En cas de gain un email vous sera automatiquement envoyé avec le détail des pièces justificatives à fournir : Nom / Prénom / Email / identification Bbox / Adresse du nouveau logement où se trouve votre Bbox / Code Postal / Ville / dernière facture Bbox ou contrat de souscription / justificatif de votre ancien domicile portant une date antérieure à celle de votre nouvelle souscription Bbox ou à celle de votre demande de changement d'adresse dans l'espace client (exemple : Facture fournisseur d'énergie, abonnement téléphonique, échéancier assurance...)
- Vous avez jusqu'au 30 septembre 2023 pour télécharger tous ces éléments et bénéficier d'un an d'abonnement offert (sous réserve de validation du dossier)
- Sont éligibles :
 - o Les déjà clients Bbox Bouygues Telecom (hors 4G et 5G box) ayant déménagé et renseigné leur nouvelle adresse dans leur espace client entre le 17/07 et le 30/09/2023
 - o Les nouveaux clients Bbox ayant déménagé entre le 17/07 et 30/09/2023 et souscrivant à une offre Bbox (hors 4G et 5G box) pour équiper leur nouveau logement avant le 30 septembre 2023.

Quels sont les lots offerts ?

Les lots mis en jeu sont :

- Chaque jour du 17/07/2023 au 20/08/2023 : 1 an (=12 mois) de forfait remboursé parmi les offres éligibles (Bbox, Bbox Smart TV, Internet ADSL), soit 35 lots maximum au total
- Valeur unitaire des lots : en fonction de l'offre souscrite par le client. A noter qu'en cas de double ou multiple acquisitions (plusieurs offres fixes), le remboursement sera opéré sur l'offre la plus chère. Le remboursement sera calculé sur la base du prix du forfait année 1, et tenant compte des éventuelles remises ou promotions.
- Un avoir du montant total des 12 premiers mois du forfait auquel vous avez souscrit (prix année 1 tenant compte d'éventuelles remises ou promotions) sera crédité au plus tard sur la troisième ou quatrième facture, **sous condition d'activation de votre ligne**. Le montant de votre avoir ne prendra pas en compte les éventuelles options hors forfait que vous souhaitez souscrire en plus de votre abonnement (par exemple bouquets TV, VOD, services numériques, divertissement, jeunesse). Toutefois, chaque mois, nous déduisons de votre avoir le montant total de votre forfait mensuel, en incluant les options hors forfait qui auraient pu être souscrites par ailleurs. Ainsi l'avoir pourra être utilisé en totalité avant que 12 mois se soient écoulés.

Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces. En cas de résiliation de l'offre souscrite, le gagnant ne pourra pas demander le remboursement de son gain en valeur, en espèce ou selon tout autre moyen.

Vous ne pouvez gagner qu'une seule fois, même nom, prénom, email, numéro de téléphone et adresse postale.

Les gagnants seront désignés par un algorithme.

Qui contacter ?

Pour toute question relative au jeu, contactez par email : jeux.concours@bouyguestelecom.fr

Quelles sont les informations pratiques à connaître ?

En cas de défaillances de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, les dates du jeu pourront être annulées ou reportées.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendant de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Comment sont gérées vos données personnelles ?

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre participation au jeu. Ce traitement a pour base légale l'exécution d'un contrat (à savoir le règlement de jeu). Les données personnelles que nous vous demandons sont, sauf mention contraire, indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution du jeu. Nous précisons par ailleurs que lorsque vous activez votre caméra dorsale, cela ne conduit pas à la collecte de données.

Elles sont traitées par nos services ainsi que par notre prestataire (Agence Busterwood). Vos données seront stockées dans un serveur sécurisé situé en France par AWS, sous-traitant de notre prestataire Busterwood. Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Nous conservons vos données pendant les durées suivantes :

- 3 mois à compter de la date de la fermeture de la plateforme de téléchargement des coordonnées et justificatifs (30/12/2023) pour les participants gagnants ;
- 3 mois à compter de la date de fin du jeu (20/11/2023) pour les participants non sélectionnés ;
- Si vous acceptez que vos données soient utilisées par Bouygues Télécom afin de recevoir des communications commerciales sur nos offres :
 - o Si vous êtes client de Bouygues Télécom : pendant la durée de la relation commerciale, puis pour une durée de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Ce traitement a pour base légale l'intérêt légitime poursuivi par Bouygues Télécom.
 - o Si vous n'êtes pas client de Bouygues Télécom : pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte ou de votre dernier contact avec nous (par exemple, une demande de documentation ou un clic sur un lien hypertexte contenu dans une de nos communications commerciales). Ce traitement a pour base légale votre consentement.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, de retirer votre consentement (lorsque le traitement de vos données repose sur cette base), d'opposition au traitement, de portabilité et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service du Délégué à la Protection des Données, 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon la Forêt, ou par mail :

dpo@bouyguetelecom.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, [vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.](#)

Enfin, nous pouvons être amenés à déposer des cookies lors de votre navigation sur notre site web, notamment à l'occasion de votre participation au jeu.

Pour plus d'informations sur nos politiques de confidentialité des données et de cookies, voir :

- [Politique d'utilisation des données personnelles - Corporate - Bouygues Telecom](#) ; et
- <https://www.corporate.bouyguetelecom.fr/mentions-legales/>

